

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PRÉFET

Évry, le 03 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°3

Incendie à l'entreprise Revival à Athis-Mons : mesures en cours

Au cours de la journée du 1^{er} août 2018, un incendie d'une exceptionnelle intensité s'est développé sur le site exploité par la société REVIVAL à Athis-Mons.

Cet événement a nécessité une mobilisation importante des services de secours publics pour permettre sa maîtrise, puis son extinction dans la matinée du 2 août.

Concernant ses conséquences sanitaires et environnementales, au-delà de la réglementation applicable en matière d'installation classée, le préfet a pris un arrêté d'urgence le 02 août 2018 imposant à l'exploitant de mettre en œuvre des mesures de mise en sécurité de ses installations ainsi que d'engager au plus vite des mesures pour évaluer a posteriori l'impact environnemental et sanitaire de cet événement.

Dès connaissance des résultats de ces mesures et en tout état de cause avant la rentrée, le préfet, en liaison avec le Parquet, réunira, les maires concernés (Athis-Mons, Draveil, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon et Vigneux-sur-Seine) pour les en informer et répondre à leurs éventuelles interrogations.





